

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU VAR

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE**

COMMUNE DE SEILLONS SOURCE D'ARGENS

**ARRETE PORTANT REGLEMENTATION
DE CIRCULATION RD 70
Chemin de la CLEMENCIERE impasse des RESTANQUES**

N°171

Le Maire de la Commune de SEILLONS SOURCE D'ARGENS (VAR),

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

CONSIDERANT En raison de travaux effectués par la Société DICT-SCOPELEC: « RD 70, chemin de la CLEMENCIERE, impasse des RESTANQUES» pour des travaux de raccordement électrique.

ARRETE

ARTICLE 1 : En raison de travaux effectués par la Société DICT-SCOPELEC lieu-dit : «RD 70, chemin de la CLEMENCIERE, impasse des RESTANQUES» pour des travaux de raccordement électrique, la circulation sera réglementée du 16 novembre 2020 pour une durée de quinze jours.

ARTICLE 2 : Monsieur le Policier Municipal sera chargé de placer les panneaux et les barrières à l'endroit opportun et il assurera l'exécution du présent arrêté, l'entreprise SCOPELEC sera chargée de la signalisation (panneaux et feux).

ARTICLE 3 : Les contrevenants au présent arrêté s'exposeront aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :
- Monsieur le Policier Municipal.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera Publié par affichage.

Fait en Mairie, le 02 octobre 2020.

**LE MAIRE
Stéphane ARNAUD**

**LE MAIRE CERTIFIE SOUS SA RESPONSABILITE
LE CARACTERE EXECUTOIRE DE CET ACTE
INFORME QUE LE PRESENT ARRETE
PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS POUR EXCES
DE POUVOIR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DANS UN DELAI DE DEUX MOIS A COMPTER DE
LA PRESENTE NOTIFICATION**

